

On soumet à l'épreuve de toxicité les échantillons de palourdes provenant des zones en question.

4. En 1948, l'inspecteur L.-R. Comeau; en 1949, l'inspecteur G. M. Bullerwell, l'inspecteur P.-E. Filleul.

5. En 1948, de Racquette et Clementsport. En 1949 de Smith's Cove et Clementsport.

TAXES D'ACCISE—CÂBLOGRAMMES ET  
TÉLÉGRAMMES

**M. Pearkes:**

1. Au cours des douze derniers mois, quelles sommes a-t-on perçues en taxes prélevées sur les câblogrammes, les télégrammes, les appels téléphoniques et les appareils téléphoniques mobiles?

2. Quelles sommes a-t-on perçues en taxes de vente sur les appareils téléphoniques?

**L'hon. M. McCann:** Le député demande quelles sommes on a perçues en taxes prélevées sur les appareils téléphoniques. S'il indiquait pour quelle période de temps, il serait plus facile de répondre à sa question.

**M. Pearkes:** La question dit "durant les douze derniers mois".

**L'hon. M. Abbott:** Ces mots se trouvent dans la première partie de la question.

**M. Knowles:** C'est là une année.

**L'hon. M. McCann:** La question est réservée.

(La question est réservée.)

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES  
DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—  
ENTREPRISE DU PARC KIRKFIELD  
(MAN.)

**M. Miller:**

1. Quel a été le coût total a) des terrains, b) des édifices, c) des matériaux, dans l'entreprise du ministère des Affaires des anciens combattants à Kirkfield-Park (Manitoba)?

2. Comment a-t-on aliéné a) les terrains, b) les édifices, c) les matériaux de cette entreprise?

3. A qui et à quel prix?

**L'hon. M. Gibson:** Je dépose le document.

MONNAIE ROYALE CANADIENNE—LE PLATINE

**M. Adamson:**

1. Quelle était la valeur des excédents d'or et d'argent à la Monnaie royale canadienne, au cours des années financières 1945, 1946, 1947 et 1948?

2. Y a-t-il des restrictions à l'égard de l'exportation ou de l'importation du platine?

SOCIÉTÉS ET COMMISSIONS DE LA COURONNE

**M. Stephenson:**

1. Le 15 mars 1949, combien existait-il de sociétés et de commissions de la couronne?

2. Quels sont les noms de ces sociétés et où sont situés leurs bureaux?

3. De quel genre d'affaires s'occupent ces sociétés?

[M. MacNaught.]

4. Quel est le nombre de personnes actuellement au service de chacune de ces commissions ou sociétés?

5. Quel a été, à l'égard de chaque année, le profit net ou les pertes de chaque société ou commission depuis son établissement?

6. Quelles sommes le Gouvernement a-t-il immobilisées dans chacune, depuis son établissement?

DEMANDE DE DOCUMENTS

CONTRATS COLLECTIFS

**M. Young:**

Copie de tous télégrammes et correspondance échangés, depuis janvier 1946, entre le ministère du Travail et le Syndicat des marins canadiens relativement aux questions concernant les contrats collectifs.

**M. Young:**

Copie de tous télégrammes et correspondance échangés, depuis janvier 1946, entre le ministère du Travail et la *Canada Steamship Lines*, la *Colonial and Sarnia Steamships Company Limited*, et les procureurs de ces compagnies relativement aux contrats collectifs.

EMBELLISSEMENT DE LA CAPITALE—  
ACQUISITION DE TERRAIN

**M. Fulton:**

Copie de la recommandation faite par le sous-comité des chemins de fer du Comité d'embellissement de la capitale nationale à la Commission du district fédéral concernant l'acquisition par la Couronne de près de 6,600 acres de terrain, ainsi que la copie et la recommandation faite par la Commission du district fédéral au gouverneur en conseil à ce sujet, au cas où l'on aurait fait ladite recommandation par écrit.

**M. Fulton:**

Copie de l'arrêté en conseil ou de la délibération approuvant la recommandation faite par le sous-comité des chemins de fer du Comité d'embellissement de la capitale nationale à la Commission du district fédéral concernant l'acquisition par la Couronne de près de 6,600 acres de terrain.

TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD

LÉGITIME DÉFENSE COLLECTIVE ET CHARTE DES  
NATIONS UNIES—PARTICIPATION DU CANADA  
À LA CONFÉRENCE DE WASHINGTON

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre)** propose:

Considérant que l'article 51 de la Charte des Nations Unies reconnaît le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective,

Considérant que les représentants du gouvernement du Canada ont pris part, depuis juillet dernier, à des pourparlers ayant pour objet la préparation d'un traité de légitime défense collective dans le cadre de la Charte,

Considérant qu'on se propose de tenir à Washington, au début d'avril, une conférence en vue de mener à terme un tel traité entre les États suivants de la région de l'Atlantique-Nord: la Belgique, le Canada, les États-Unis, la France, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, et tous les autres États qui pourraient se mettre d'accord pour devenir parties au traité,

En conséquence,

1. La Chambre réitère son appui aux Nations Unies en tant qu'organisation mondiale établie en